

L'an deux mille quatorze et quatre Avril à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 31 Mars 2014 .

Présents : DEMOULE Jacques, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique, DUCASSE – LABARDIN Valérie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, DUPOIS Sylvie, LABONNE Jean-Bernard, LABARCHEDE Magali.

Excusés : BORDESOULES Martine

Secrétaire de séance : Mme Dominique NARBEBURU

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 28 Mars 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX :

Monsieur Le Maire expose que suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner au sein de la nouvelle assemblée un ou plusieurs conseillers dans les différentes structures auxquelles la commune de COURS LES BAINS adhère.

Il souligne l'importance de ce rôle par rapport à la représentativité de la commune et également par rapport aux incidences budgétaires. Les délégués sont appelés à rendre compte en Conseil Municipal des décisions prises par les syndicats dans lesquels ils sont désignés.

Il précise que si le délégué nommé ne souhaite pas pour une raison ou une autre, rester délégué, cela peut faire l'objet d'une nouvelle nomination en Conseil Municipal. Le plus important c'est que la commune soit représentée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DESIGNE pour représenter la commune :

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

- Mme PIZZINATO Jeany, Adjointe
- Mme DUPOIS Sylvie, Conseillère Municipale

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRIGNOLS :

Titulaires :

- M. Bruno DREUMONT, Maire
- M. Valérie DUCASSE-LABARDIN, Conseillère Municipale

Suppléants :

- Mme Dominique NARBEBURU, Adjointe
- M. David LABARCHEDE, Conseiller Municipal

SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE DE BAZAS :

- Mme BORDESOULES Martine, Conseillère Municipale
- M. GASSER Frédéric, Adjoint

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU SUD DE LA REOLE :

- **M. LABONNE Jean-Bernard, Conseiller Municipal**
- **Mme LABARCHEDE Magali , Conseillère Municipale**

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

- **M. DEMOULE Jacques**

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE :

- **M. LABARCHEDE David**

Monsieur Le Maire intervient pour préciser qu'il convient également de désigner les membres des commissions communales. Elles seront présidées par le Maire et composées comme suit :

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX :

Mme Dominique NARBEBURU
Mme Jeany PIZZINATO
Mme Magali LABARCHEDE
M. David LABARCHEDE

COMMISSION DE LA VOIRIE ET DES CHEMINS COMMUNAUX :

M. GASSER Frédéric
Mme Valérie DUCASSE-LABARDIN
M. David LABARCHEDE
Mme Sylvie DUPOIS

COMMISSION FONCTIONNEMENT SALLE COMMUNALE :

Mme Dominique NARBEBURU
Mme Magali LABARCHEDE
M. Jean Bernard LABONNE
M. Frédéric GASSER

COMMISSION CULTURE , PATRIMOINE ET COMMUNICATION :

Mme BORDESOULES Martine
M. Jacques DEMOULE
Mme Dominique NARBEBURU
M. Frédéric GASSER

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Pour l'heure les services des impôts ne nous ont pas fait parvenir la procédure. Par le passé, il convenait de désigner six contribuables titulaires et six suppléants en nombre double, soit vingt-quatre personnes, dont quatre propriétaires de bois et quatre hors

commune. Des noms sont proposés mais il est décidé d'attendre d'avoir le courrier avec la démarche actualisée pour formaliser la proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

SUBVENTION FDAEC :

Monsieur Le Maire évoque le dossier de Subvention au Fonds d'Aide à l'Équipement des communes, la somme allouée à la commune sera de 6 400 € en 2014, soit 10 % de moins sur l'enveloppe cantonale par rapport à 2013, car cette somme a été attribuée à la CDC du Bazadais pour la voirie, afin de s'aligner sur ce qui était fait sur la CDC de Bazas.

Il demande au Conseil des de projets. La continuité des travaux de restauration de l'Église, la création d'un local de réserve de matériel pour la mairie et d'abri pour la société de chasse, la mise aux normes des bâtiments pour l'accès aux handicapés sont recensées.

DISTINCTION :

Le Conseil Municipal évoque les services rendus à la collectivité par Etienne LABARDIN, la demande de l'honorariat et d'une distinction est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 35.